

DICRIM



BOULT

Document

d'Information

Communale

sur les Risques

Majeurs naturels

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

PRÉVENIR

POUR MIEUX RÉAGIR

La sécurité des Boultois (es) est l'une des préoccupations majeures des services de l'Etat, du Centre de Première Intervention du Chenalot et de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document présente le risque majeur identifié et cartographié à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques, il mentionne les risques qui concernent directement le territoire: ceux liés à la météorologie et ceux liés à l'inondation

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques.

En espérant ne jamais mettre en pratique un plan de sauvegarde,

Le Maire

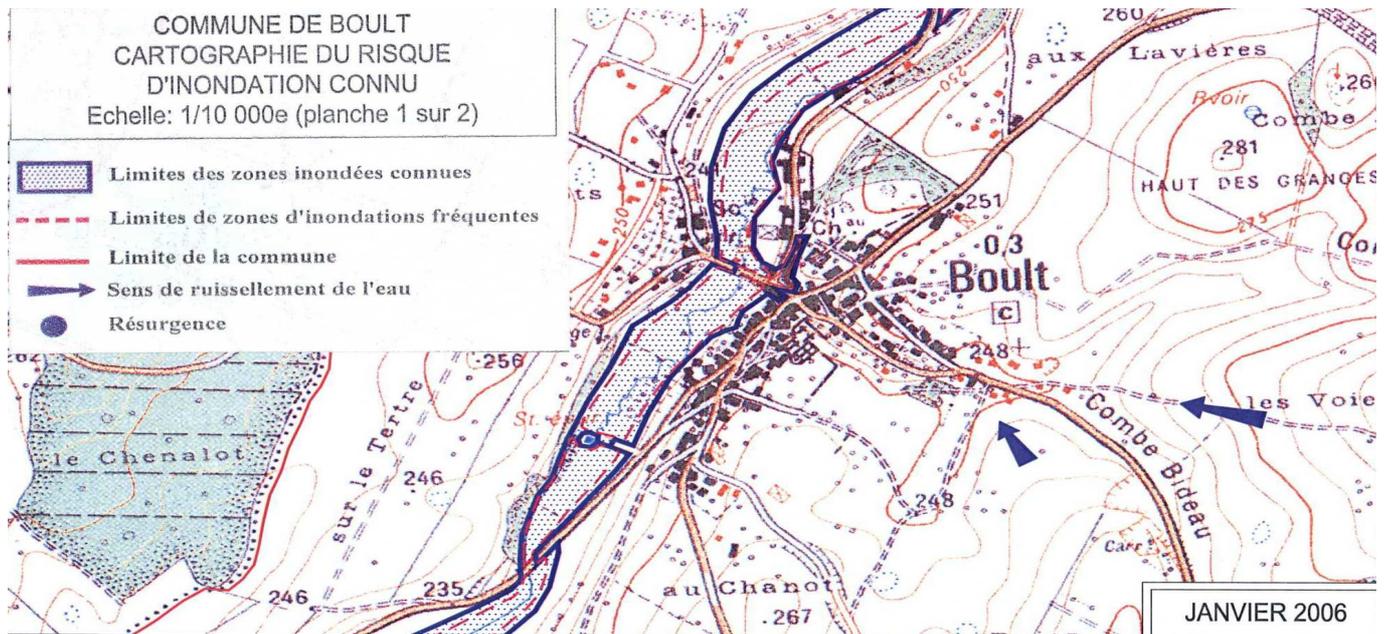
Votre commune vous informe sur les risques majeurs



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone

SITUATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

CONSTAT

La commune est concernée par deux types d'inondations:

- Les crues lentes en région de plaine.

Après des épisodes pluvieux généralisés, les cours d'eau débordent pour occuper un espace pouvant couvrir tout le fond de la vallée. Ces événements sont accompagnés simultanément d'une remontée de la nappe phréatique et provoquent l'inondation des terrains formant des points bas et des caves. Les crues lentes sont rarement la cause de décès directs mais ont des conséquences lourdes sur les biens, les activités économiques et les infrastructures.

- ▶ Débordement du ruisseau de la Tounolle (inondations de décembre 1982 et de mai 1983)

- Le ruissellement pluvial.

Lors d'orages exceptionnels, les quantités d'eau déversées saturer les sols et dépassent les capacités d'évacuation des eaux. En secteur urbain, on peut observer le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants qui se concentrent dans les rues et entre les bâtiments. L'imperméabilisation du sol accentue le ruissellement.

- ▶ coulées de boues (octobre 2000)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : La Tounolle débordant lentement, vous serez informé de l'évolution de la situation par l'équipe municipale. En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).



1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage



2-Écoutez la radio France Bleu sur 99.4 MH ou sur 102.8 MHz

3- Suivez les consignes

Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

APRES L'INONDATION :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation - Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche - Chauffez dès que possible



LA VIGILANCE METEO

1. Le risque météorologique avec des exemples récents

- les vents violents des tempêtes de décembre 1999 ont touché la Haute-Saône avec une pointe à 137 km/h relevée par la station automatique de Frotey. De fortes rafales peuvent aussi se produire localement sous un orage violent.
- les précipitations continues et excédentaires peuvent entraîner des inondations (des cumuls exceptionnels, de 80 à 90 mm le long d'un axe Pesmes–Vesoul–Aillevillers sont notés durant l'épisode de pluie continue du 12 au 14 novembre 2000 suivi de crues et d'inondations :
- les orages violents, accompagnés notamment de grêle, voire de rafales de vent ou de fortes précipitations, se produisent chaque année surtout pendant l'été (le 16 juillet 2005 par exemple).
- les chutes de neige concernent chaque année la Haute-Saône, comme l'épisode du 4 au 5 mars 2006 avec 20 à 40 cm en plaine, voire localement 50 à 60 cm sous l'effet du vent. La pluie verglaçante peut aggraver la situation et notamment la viabilité routière comme lors de l'épisode neigeux du 30 janvier 2005.
- une période de canicule (été 2003, +41,5° C relevé à Vesoul, ce qui constitue un record) ou une vague de froid (par exemple à la fin janvier 2005).

2. La carte de vigilance météorologique

C'est une carte définissant pour les 24 heures à venir le danger météorologique potentiel avec quatre niveaux de vigilance associés chacun à une couleur (vert, jaune, orange et rouge) pour tous les départements de métropole.

Elle est mise deux fois par jour à disposition des services institutionnels (nationaux, zonaux, départementaux, locaux), des médias et du grand public, à 6 heures et à 16 heures.

Les phénomènes météorologiques concernés pour la commune de Boulton sont :

- vent violent,
- pluie-inondation,
- orages violents,
- neige-verglas,
- canicule
- grand froid.

Si une zone est en orange ou en rouge, un bulletin de suivi sur le phénomène est consultable ainsi qu'un texte de conseils de comportement élaboré par les pouvoirs publics.

L'émission de la carte de vigilance est, le cas échéant, accompagné par un renvoi vers le dispositif de vigilance des crues.

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr.

3. Les quatre niveaux de vigilance : www.meteofrance.com

Vert (niveau 1) : Pas de vigilance particulière.

Jaune (niveau 2) : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex. : orage d'été) sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Orange (niveau 3) : Soyez très vigilant ; des phénomènes météorologiques et/ou hydrologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Rouge (niveau 4) : Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques et/ou hydrologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus et peuvent conduire à des dégâts catastrophiques ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

LES NUMEROS D'URGENCES

| | |
|----------------|----------------------------------|
| 18 | Sapeurs pompiers |
| 17 | Gendarmerie |
| 15 | SAMU |
| 0 810 33 30 25 | Urgence et dépannage électricité |
| 03 88 37 37 37 | Centre anti poison de Strasbourg |
| 08 92 68 02 70 | Météo France |
| 03 84 91 73 55 | Mairie de Boulton |

